Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260330-2026_03_30_028-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Rapporteur : Damien ABOLIVIER

DÉLIBÉRATION n°2026-028 - ÉLECTION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

L'An deux mil vingt-six, le trente mars, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-quatre mars, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Absents : 2 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, Mme Béatrice MONCUS, M. Florian HERRY, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :
Mme Gwenn PÉRENNES, excusée, qui a donné pouvoir à M. Frantz DASIVLA
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR

Secrétaire de séance : M. René BIZIEN

♦♦♦

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.) permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Il explique également que la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer sept postes de conseillers municipaux délégués et de nommer :

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260330-2026_03_30_028-DE

Frantz DASIVLA	Conseiller délégué à l'inclusion
Jean-Michel MOULLEC	Conseiller délégué à la vie sportive
Paul MONFORT	Conseiller délégué à la communication
Annie DESTAILLATS	Conseillère déléguée à la vie scolaire
Coralie HUITRIC	Conseillère déléguée aux conseils d'école et associations de parents d'élèves
Pierre-André LE JEUNE	Conseiller délégué à l'urbanisme stratégique
Christophe COSMAO	Conseiller délégué à l'urbanisme de proximité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CRÉER** sept postes de conseillers municipaux délégués,
- **DE NOMMER** les conseillers municipaux délégués selon la proposition ci-dessus.

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

